



International Organization for Migration (IOM)  
Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

---

Dialogue international sur la migration 2012  
La gestion des migrations dans les situations de crise

**Atelier d'intersession • 13 et 14 septembre 2012**

## **LA PROTECTION DES MIGRANTS EN PERIODES DE CRISE : REPONSES IMMEDIATES ET STRATEGIES DURABLES**

### **Résumé de la présidence**

Dans le cadre du Dialogue international sur la migration (IDM) organisé chaque année par l'OIM – qui a pour thème en 2012 *La gestion des migrations dans les situations de crise* – les Membres de l'Organisation ont choisi de débattre de « La protection des migrants en périodes de crise : Réponses immédiates et stratégies durables » lors de l'atelier tenu à Genève (Suisse) les 13 et 14 septembre 2012<sup>1</sup>.

Cet atelier, le second d'une série, a examiné le lien entre les crises humanitaires et la mobilité humaine. Il s'est intéressé plus particulièrement à la situation des migrants internationaux lorsque le pays de destination ou de transit dans lequel ils se trouvent est confronté à des troubles ou à une catastrophe d'origine naturelle ou provoquée par l'homme.

Cet atelier a réuni environ 250 dirigeants et praticiens du monde entier, spécialistes des migrations et des déplacements, de l'action humanitaire, de la gestion des catastrophes, de la protection des personnes et de questions connexes. Le présent document résume les principales conclusions et les idées d'action clés issues de leurs délibérations.

### **1. La migration internationale sera toujours un élément des crises**

- Les crises migratoires revêtent des formes diverses et sont plus moins importantes. Cependant, quelle que soit leur nature ou leur ampleur, la situation des migrants pris dans une crise a été insuffisamment prise en considération par le passé.
- Les participants à l'atelier ont reconnu qu'à mesure que s'intensifie la mobilité humaine dans le monde, la probabilité que les populations migrantes soient touchées par une crise dans leur pays de transit ou de destination est de plus en plus grande. Le Bangladesh a insisté pour que les migrants environnementaux et les déplacements induits par le climat soient pris en considération dans les mesures visant à protéger les migrants dans les situations d'urgence et de crise. Cette recommandation a reçu le soutien des représentants de pays du Sahel, où une terrible sécheresse a aggravé les difficultés liées à l'accueil de nombreux migrants de retour.

---

<sup>1</sup> On pourra consulter le document de travail et l'ordre du jour de l'atelier, ainsi que d'autres documents de conférence à l'adresse : [www.iom.int/idmmigrantsincrisis\\_fr](http://www.iom.int/idmmigrantsincrisis_fr).

## **2. Les pays de destination et d'origine doivent intégrer leurs populations migrantes dans la planification en prévision de situations d'urgence**

- Pour pouvoir planifier correctement les mesures d'urgence, il faut que les Etats sachent où se trouvent les migrants, qui ils sont, et comment les joindre en cas de crise. De nombreux participants ont souligné les liens anciens et parfois historiques entre pays qui façonnent les flux et les schémas de migration, par exemple en Afrique subsaharienne. Dans le même temps, toutefois, ils ont reconnu que les connaissances et les données sur le phénomène migratoire faisaient souvent défaut, entravant les efforts déployés pour répondre aux besoins des migrants en cas de crise.
- Les mesures de préparation à l'échelle régionale tireraient profit de l'élaboration de systèmes d'alerte précoce spécifiques, orientés vers les migrants.
- Une meilleure formation et une meilleure préparation des migrants avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine leur permettraient de prendre des décisions en connaissance de cause en cas de crise.
- Un mémorandum d'accord portant sur la protection et l'évacuation de ressortissants coréens en cas de crise, récemment conclu entre la République de Corée et l'OIM, a suscité un vif intérêt parmi les participants en tant qu'exemple de mesure de préparation concrète.

## **3. Le degré de vulnérabilité et d'exposition au risque de violences en temps de crise dépend directement de la façon dont les droits humains des migrants sont protégés avant une crise**

- Les participants ont cité des cadres juridiques nationaux et des normes internationales qu'ils jugent importants pour renforcer la protection des migrants en temps de crise. Le droit international humanitaire et la Convention de l'Organisation internationale du Travail sur les travailleurs domestiques ont été considérés comme particulièrement utiles à cet égard.
- Les discussions ont également porté sur l'amélioration de la protection sociale des migrants, par exemple grâce à des régimes d'assurance, qui peuvent aussi aider les migrants et leur famille à faire face à des chocs induits par une crise.
- Les participants se sont déclarés préoccupés par les pratiques illicites suivies par des agences de recrutement : par exemple, l'endettement à l'égard d'un recruteur risque d'entraver les capacités de fuite ou de protection des migrants en temps de crise.
- L'accès à la sécurité en temps de crise est encore plus difficile pour ceux qui subissent déjà des violations graves des droits de l'homme, tels que les victimes de la traite et les migrants exploités.

## **4. Les migrants en détresse dans une situation de crise sont exposés à des vulnérabilités particulières**

- Plusieurs orateurs, dont les représentants du Bangladesh, de l'Union européenne et des Etats-Unis, ont insisté sur les vulnérabilités et les besoins particuliers des populations migrantes, qui ne sont pas toujours suffisamment pris en considération par le système humanitaire. Dans une situation de crise, de nombreux obstacles entravent l'accès des migrants à la protection et à l'assistance, qu'ils soient d'ordre pratique (par exemple, les connaissances linguistiques) ou juridique (par exemple, statut irrégulier).

- Les participants ont souligné que les sexospécificités influent sur la façon dont les migrants sont touchés par une crise et y réagissent. Il a été relevé que parmi les migrants, les travailleuses domestiques forment un groupe potentiellement vulnérable car, souvent, elles travaillent en vase clos et leur liberté de mouvement est restreinte.
- Cependant, il convient de ne pas sous-estimer la capacité des migrants de se prendre en charge : les participants du Bénin, des Philippines et de Sri Lanka ont cité des exemples de communautés de migrants qui se sont auto-organisées, s'entraïdant et collaborant avec les ambassades et les autorités locales pour garantir leur sécurité et celle d'autres migrants pendant une crise.

#### **5. Les Etats mettent en oeuvre diverses stratégies pour entrer en contact avec les migrants pendant une crise**

- Les nouvelles technologies offrent des moyens efficaces de se mettre en contact avec les migrants et de leur communiquer des informations avant et pendant une crise. Des pays comme Sri Lanka ont entrepris d'utiliser les médias sociaux et les téléphones mobiles pour communiquer avec leurs ressortissants de l'étranger. Le Japon, avec l'appui de l'OIM, a eu recours à des émissions radiophoniques en plusieurs langues pour diffuser des informations auprès des communautés migrantes au lendemain du tremblement de terre de 2011.
- Les services consulaires doivent être en mesure de faire face à des situations d'urgence, par exemple en formant des agents consulaires ou en créant des équipes d'intervention rapide spécialisées. Le renforcement des capacités et la concertation entre les autorités locales, les acteurs humanitaires internationaux et les missions diplomatiques peuvent également contribuer au renforcement sur place de la protection des travailleurs migrants, à défaut d'une évacuation proprement dite. Cependant, des services consulaires ne peuvent être fournis que si l'accès des pays est garanti pendant une situation d'urgence.
- Lorsqu'un pays n'a pas les moyens de se doter d'un réseau consulaire étendu, des partenariats bilatéraux ou régionaux entre Etats, à l'exemple de ceux conclus entre les pays de l'ASEAN, permettent de partager les responsabilités consulaires et d'étendre les services offerts aux ressortissants d'autres Etats.

#### **6. Le retour au pays d'origine est parfois inévitable pour protéger les migrants pris dans une crise, mais il n'est pas sans conséquences**

- De nombreux participants ont exposé les mesures prises pour évacuer et rapatrier leurs ressortissants d'un pays en crise, ainsi que les enseignements qu'ils en ont tiré. Ils ont conclu que, parfois, l'évacuation est la meilleure solution disponible pour garantir la protection des migrants et réduire le risque d'un déplacement prolongé et d'autres conséquences humanitaires plus graves.
- Les évacuations sont des opérations complexes, fondées sur la concertation entre Etats, organisations internationales, acteurs civils et militaires, transporteurs aériens et fonctionnaires des douanes, pour ne citer que quelques intervenants. La crise libyenne, en 2011, et le conflit actuel en Syrie ont mis en évidence les difficultés particulières que posent la délivrance de documents et l'obtention de visas de sortie pour les travailleurs migrants.

- Comme l'ont souligné les représentants du Tchad, du Niger et du Soudan du Sud, des retours massifs peuvent dépasser les capacités et les moyens d'un pays d'accueillir et de réintégrer ses ressortissants qui, souvent, sont confrontés au chômage, à la perte de leurs biens, à l'endettement et à la détresse émotionnelle. Les enfants migrants de retour au pays – qui n'ont peut-être jamais vécu dans le pays de leurs parents – se heurteront peut-être à des difficultés d'accès à la scolarité. Les familles qui dépendaient des rapatriements de fonds se trouvent soudain privées de revenus.
- Divers participants ont cité des efforts de réintégration, notamment des mesures prises par le secteur privé pour créer des emplois (comme au Viet Nam), des stratégies de réintégration locale (comme à Sri Lanka avec les « héros économiques »), ou des services de conseil et d'information (comme aux Philippines, où ils sont dispensés par des organisations de la société civile).
- Il est apparu que la plupart de ceux qui sont retournés au pays après avoir fui la crise libyenne n'aspirent qu'à repartir. Il a été souligné que la question des migrants en détresse ne peut être résolue que par des politiques de migration au long cours qui dépassent le cadre d'une réponse à une crise. Plusieurs participants ont également fait observer qu'il est indispensable de tenir compte des facteurs de développement dans toute tentative visant à remédier aux conséquences immédiates et à long terme des migrants pris dans une crise.

## **7. La protection des migrants en temps de crise ne peut être garantie par un unique acteur mais nécessite une concertation à divers niveaux**

- La concertation entre les Etats est indispensable, par exemple en ce qui concerne la diffusion d'informations, l'accès aux services consulaires, l'octroi d'une protection temporaire ou la gestion humanitaire des frontières.
- Des organisations régionales ont inscrit la question des migrants pris dans une crise à leur programme de travail : l'Union africaine, l'ASEAN, le Processus de Colombo, l'Union européenne ou encore la Conférence sud-américaine sur la migration, pour ne citer que quelques exemples, ont entrepris conjointement de régler des questions consulaires et de s'attaquer aux conséquences des crises migratoires pour le développement et la sécurité.
- Les crises exigent en outre des diverses autorités au sein d'un Etat qu'elles harmonisent leur action : départements ministériels, ambassades et consulats, administrations locales et nationales, acteurs de la défense civile, autorités frontalières et douanières, et armée.
- Les participants ont souligné qu'il incombait au secteur privé, notamment aux agences de recrutement et aux employeurs, de garantir les droits et la sécurité des travailleurs migrants en temps de crise. D'autres ont évoqué les possibilités de coopération novatrice avec le secteur privé, notamment en matière de création d'emplois pour les migrants de retour au pays.
- Les participants ont préconisé un renforcement de la concertation entre les organisations internationales, et plus particulièrement entre les acteurs humanitaires et ceux qui s'occupent de la migration et du développement. Par exemple, des intervenants du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et de l'OIM ont tiré les enseignements de la crise libyenne de 2011 en ce qui concerne la coordination des évacuations.

- Le rôle des médias en temps de crise a également été évoqué, ainsi que les effets parfois préjudiciables des reportages sensationnalistes dans le contexte des mouvements de personnes.

Dans l'ensemble, le sort des migrants internationaux piégés dans une crise dans leur pays de destination reste un problème invisible et négligé. Les participants ont recommandé d'intensifier les efforts de sensibilisation et de poursuivre les discussions, notamment dans des enceintes internationales telles que le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra en 2013, le Forum mondial sur la migration et le développement, ou le Forum économique mondial.

Divers participants ont reconnu le rôle central joué par l'OIM – en tant qu'agence mondiale chargée des migrations – pour répondre à des crises migratoires dans lesquelles les populations touchées sont essentiellement des migrants, et plus particulièrement pour assurer les évacuations à grande échelle de travailleurs migrants et de leur famille depuis le territoire libyen et les pays voisins de la Libye en 2011. Dans le même ordre d'idées, plusieurs orateurs ont lancé un appel pour que soit mieux abondé le mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires de l'OIM, que les Etats Membres de l'Organisation ont adopté en 2011 pour permettre à l'OIM d'intervenir plus rapidement et avec souplesse dans des crises migratoires.

Le Directeur général de l'OIM a conclu l'atelier en soulignant que l'OIM donnera suite aux travaux menés dans le cadre de l'IDM 2012, notamment lors d'un séminaire de l'IDM à New York, le 9 octobre 2012, sur le thème « Migrants en temps de crise : un enjeu de protection émergent », ainsi qu'à la session du Conseil de l'OIM en novembre 2012. En outre, la prochaine session du Comité permanent des programmes et des finances de l'OIM, qui se tiendra les 30-31 octobre 2012, donnera aux Etats Membres l'occasion d'examiner plus en détail les activités menées par l'OIM pour aider et protéger les migrants pris dans une crise, et de faire le point des progrès accomplis pour élaborer un cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Plusieurs délégations présentes à l'atelier de l'IDM ont évoqué ce cadre opérationnel, estimant qu'il permettra à l'OIM et à ses partenaires de mieux répondre aux crises migratoires et de résoudre une grande partie des questions soulevées lors de l'atelier, et ont exprimé leur soutien à cette initiative de l'OIM.

Genève, le 14 septembre 2012